



INSCRIPTION SAISON 2024 – 2025

V2 08072024

NOM Prénom :

CATÉGORIE (voir mémo ci-dessous) : _____

Pour s'inscrire se munir :

- Du dossier d'inscription
- D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'escrime ou d'un questionnaire santé (voir site FFEscrime)
- Du chèque de cotisation
- Du chèque de caution

ATTENTION

Si vous avez déjà donné un certificat médical de moins de 3 ans, il peut être renouvelé.

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour la pratique des mineurs sous condition de remplir le CERFA adéquat et l'attestation parentale (voir le site de la FFEscrime / certificat ou auprès du club).

A remplir par le club :

INSCRIPTION EXTRANET :
RETOUR DE TENUE :

- Fiche d'inscription*
- Certificat médical / CERFA*
- Règlement intérieur d'Aucamville*
- Autorisation Parentale*
- Contact + Responsable légal*
- Charte*
- Droit à l'image*
- Paiement*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Aucamville Escrime est une association loi 1901. Son but déclaré est la pratique de l'escrime.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation et le respect des règles indiquées dans le présent règlement intérieur qui précise et complète les statuts du club.

Chaque membre de l'association est donc tenu de les respecter et d'aider à les faire respecter dans le cadre de son activité associative.

Art.1 : Chaque membre doit :

- se conduire de manière à ne pas mettre en danger la sécurité de quiconque
 - se conformer aux recommandations des dirigeants et du Maître d'armes
 - avoir une tenue conforme aux exigences de la pratique de l'escrime
 - respecter le matériel
 - garder les lieux propres
- signaler au début de chaque séance les problèmes particuliers de santé (prise de médicaments, accidents récents...) . Un certificat médical pourra être exigé dans certains cas.

Art.2 : L'association et le Maître d'armes ne sont pas responsables :

- des accidents ou incidents survenant en dehors des heures de cours normales, en particulier en ce qui concerne les enfants
- des vols dans les vestiaires
- des détériorations de matériel personnel

Art.3 : A l'inscription une cotisation est obligatoirement due. Le paiement en plusieurs fois n'est qu'une facilité de paiement. Il ne constitue en rien et en aucun cas une réserve de remboursement de toute ou partie de la cotisation. En cas d'arrêt, le club se réserve le droit de rembourser ou pas l'adhérent de toute ou partie de la cotisation, hors mis le prix de la location de matériel, ainsi que le prix de la licence qui est versée à la Fédération Française d'Escrime.

Art.4 : A la fin de chaque saison sportive, tout le matériel prêté ou loué par l'association devra être rendu propre et en bon état **si l'adhérent ne projette par reprendre l'escrime à la rentrée**. Dans le cas contraire le chèque de caution demandé en début de saison serait de plein droit à l'encaissement. Tout tireur, à l'entraînement ou en compétition, qui casse ou perd le matériel qui lui a été prêté ou loué sera tenu de le rembourser ou de le remplacer.

Art.5 : En cas d'accident l'association et le Maître d'armes ont l'entière délégation des adhérents (et des parents pour les enfants mineurs) pour prendre les décisions qui leur paraissent les plus appropriées. D'une façon générale les parents acceptent les risques ordinaires de l'activité sportive de leurs enfants. Les absences anormales des mineurs sont à régler par leur famille et ne peuvent engager la responsabilité de l'association et du Maître d'armes.

Art.6 : Pour une meilleure gestion des licenciés, chaque adhérent sera intégré dans les bases de données informatiques interne au club.

Si le licencié ne souhaite pas figurer sur le site internet du club, il doit le mentionner sur la fiche d'acceptation du règlement.

Art. 7 : Ne jamais laisser votre enfant seul si le club n'est pas ouvert.

Les accompagnateurs sont priés de se présenter au Maître d'Armes au début et à la fin du cours (sortir des voitures). Aucun enfant ne partira seul sur le parking.

Si vous souhaitez que votre enfant rentre seul, veuillez faire une décharge spécifiant cela et dégageant la responsabilité du Maître d'armes sur le temps de trajet.

Art. 9 : Tout adhérent ne délivrant pas son CERFA ou son certificat médical afin de générer une licence dans le courant du premier trimestre n'aura pas accès à la salle d'armes.

La licence fédérale est à choisir entre les différentes options proposées par la FFE (cf. tableau affiché à la salle) et en fonction de sa catégorie d'âge.

L'adhésion à l'association est fixée pour la saison 2023/2024 à 10 €.

Une réduction de 10€ est réalisée pour les étudiants sous présentation de leur carte étudiante.

Une réduction sur le coût des cours de 15 € par adhésion sera accordée aux membres d'une même famille (à partir du 2eme adhérent).

Une réduction de 10€ sera accordée aux renouvellement des féminines (part prise en charge par le Comité Régional Occitanie).

La location du matériel

Le masque est loué à l'année par l'association.

Dans la même optique, le gant est compris dans l'adhésion pour la première inscription. Si le gant est perdu il faudra prévoir l'achat d'un nouveau gant d'escrime.

Une caution non encaissée sera exigée à hauteur de 250 € pour la tenue et une caution de 80^E pour le masque seul. Le chèque de caution sera débité si la tenue/le masque n'est pas rendue en cas d'arrêt de la pratique.

ENCADREMENT

Marie Meyzie, Maître d'Armes, est responsable de l'enseignement.

En cas de problème majeur en dehors de ce contexte, les parents ou les adhérents devront s'adresser à l'un des membres du bureau (aucamvillescrime@gmail.com). Tout cas non prévu par le présent règlement sera examiné et traité en réunion.

HORAIRES PREVISIONNELS SAISON 2024 / 2025

Lundi 2 semaines par mois	Mardi 2 semaines par mois	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		14H30-15H30 NEW Baby escrime A partir de 4 ans (M5 / M7)		
		15H30-16H30 Ecole d'escrime niv 1 6 à 8 ans (M7 / M9) Débutants		
		16H30-17H30 Ecole d'escrime niv 1 M7 / M9 2eme année + 9 à 12 ans Débutants		
18h00-19h00 NEW Escrime sportive M9 à M13 Confirmés	18h00-19h15 Solution riposte Escrime et cancer du sein	17h30-18h30 Modif Atelier escrime artistique enfant À partir de M11	18h00-19h15 Ecole d'escrime niv 2 9 à 12 ans Débutants	18h00-19h30 Escrime confirmés enfant M9 à M13 Confirmés
19h00-21h00 Préparation Physique Leçons individuelles sur inscription & séance d'assaut		19h00-20h30 Escrime artistique et de spectacle A partir de 13 ans	19h15 – 20h30 Escrime adultes débutants Escrime Loisir A partir de 13 ans	19h30 – 21h30 Escrime sportive Loisir et Confirmés A partir de 13 ans

FICHE D'INSCRIPTION

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Cours (jour / heure):

Lieu de Naissance : Nationalité :

Adresse :
.....

Téléphone : /

E-mail :

Droit à l'image (diffusion sur le site internet, les réseaux sociaux et la presse écrite)

Profession de l'adhérent :

Si scolaire ou étudiant, établissement :

Pour les mineurs, profession des parents / responsables légaux :

.....

L'inscription sera validée dès réception d'un certificat médical ou d'un CERFA-Santé dûment rempli (voir site de la FF Escrime) et du règlement.

A remplir par le club :

Mode de règlement *Chèque de caution*

DETAILS DES TARIFS

LICENCES				
<i>* sous réserve</i>				
M5 à M7 45 € *	M9 57 € *	M11 à Vétérans 69 € *	Escrime artistique 50,50 € *	Escrime et Cancer du sein 10,50 € *
ADHÉSION / COURS				
SPORTIVE / ARTISTIQUE : 195 €		Riposte à partir de la 2 ^{ème} année : 95 € (2 fois par mois)	SPORTIVE ET ARTISTIQUE (25%) * : Adulte : 341 € *prendre la licence sportive	
BABY ESCRIME : 65 €				
LOCATION				
ENFANT ET ADULTE TENUE COMPLÈTE 90,00 € Caution de 250 €		MASQUE SEULEMENT 40,00 € Caution de 80€		
RÉDUCTION FAMILIALE OU ÉTUDIANTE -15,00 €		RECONDUCTION LICENCE FÉMININE : -10,00 €		
TOTAL				

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR D'AUCAMVILLE ESCRIME

Je soussigné (e).....déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur d'Aucamville Escrime et accepte de le respecter et de m'y conformer.

J'accepte – Je n'accepte pas (*) la diffusion de mon nom et de mon image pour Aucamville Escrime

Signature de l'adhérent (e) et de ses parents pour les mineurs :

AUTORISATION PARENTALE

EN CAS DE TRANSPORT PAR DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Je soussigné (e)....., agissant en qualité

de père - mère - tuteur - tutrice (*), autorise mon fils, ma fille (*)

.....à participer aux sorties organisées par le club et à se rendre en compétition avec les personnes qui auront été désignées par les responsables de l'association ou le Maître d'armes.

Je dégage ces personnes de toute responsabilité en cas d'accident.

EN CAS D'INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE

Je soussigné (e)....., agissant en qualité de père - mère - tuteur - tutrice (*), du (de la) licencié (e) déclare accepter que les responsables de l'association autorisent, en mon nom, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin urgent.

(*) : rayer les mentions inutiles
date et signature :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NOM :

PRENOM.....

Adresse :.....

Téléphone

.....

Portable

.....



CHARTRE DU JEUNE ESCRIMEUR

En t'inscrivant au club, tu souhaites apprendre l'escrime. Pour cela il te faut savoir qu'à chaque fois que tu rentres dans la Salle d'Armes il y a des règles QUE TU T'ENGAGES à respecter :

- dire bonjour à toutes les personnes présentes à ton arrivée dans la salle (enfants comme adultes),
- venir saluer ton Maître d'armes. Dans les cas où tu as été absent lors du dernier cours ou que tu es en retard, n'oublies pas de lui présenter tes excuses,
- ne pas chahuter et rester calme en toute circonstance,
- te préparer rapidement pour ne pas perdre de temps et pour ne pas en faire perdre aux autres.

L'escrime est un sport ancien et il te faut savoir qu'il y a des **traditions** à respecter qui sont :

- respecter ton Maître d'armes,
- respecter les autres (les écouter quand ils parlent, ne pas se moquer d'eux, ...),
- accepter toutes les invitations à combattre (assauts, matchs).

Avant de partir de la salle d'armes tu ne dois pas oublier de :

- ranger le matériel que tu as utilisé,
- te changer dans le calme et vérifier que tu n'oublies AUCUNE DE TES AFFAIRES avant de partir,
- patienter dans la salle d'accueil en attendant que tes parents viennent te chercher car tu ne dois pas partir tout seul. Prévenir le Maître d'armes de ton départ quand tes parents sont arrivés,
- dire au revoir à ton Maître d'armes, à tes camarades et toutes les personnes présentes dans la salle.

A cela d'autres règles (règles de sécurité, règles du jeu...) te seront enseignées et tu t'engages à toutes les respecter.

Moi, _____, déclare
que je respecterai la charte de l'escrimeur.

Le _____

Signature du licencié